

	<b>Enquête Publique</b> <b>du 04 novembre 2017 au 04 décembre 2017</b> <b>Création de la Carte Communale de Touët de l'Escarène</b>	<b>Dossier n°</b> <b>E 17 000031 / 06</b>  <b>Rapport d'enquête</b> <b>partie 1</b>
<b>Touët de</b> <b>l'Escarène</b>	<b>Département des Alpes Maritimes</b>	<b>Page 1/21</b>

Document : EnqPub 17 000031-06 - I - Rapport CE- - CC TouëtEsc

**Partie 1)**

**RAPPORT D'ENQUETE**

**Partie 2)**

**CONCLUSIONS et AVIS**

**du Commissaire Enquêteur**

Relatifs à la création de la

**Carte Communale**

**commune de Touët de l'Escarène,**

**Alpes Maritimes**

<b>Rédigé par:</b>	Commissaire Enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Nice le: 26 juillet 2017
<b>Adressé à:</b>	Monsieur le Maire de la commune de Touët de l'Escarène / AM
<b>Copie à:</b>	Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nice

	<b>Enquête Publique</b> <b>du 04 novembre 2017 au 04 décembre 2017</b> <b>Création de la Carte Communale de Touët de l'Escarène</b>	<b>Dossier n°</b> <b>E 17 000031 / 06</b>  <b>Rapport d'enquête</b> <b>partie 1</b>
<b>Touët de</b> <b>l'Escarène</b>	<b>Département des Alpes Maritimes</b>	<b>Page 2/21</b>

Document : EnqPub 17 000031-06 - I - Rapport CE- - CC TouëtEsc

## Table des Matières

### **1) Rapport d'enquête** (partie 1 du document)

Glossaire

#### **CADRE GENERAL de l'ENQUÊTE**

1. Généralités
2. Objet de l'enquête
3. Cadre juridique & réglementaire
4. Rôle du Commissaire Enquêteur
5. Composition du dossier d'enquête

#### **ORGANISATION et DEROULEMENT de l'ENQUÊTE**

6. Informations effectives au public et personnes concernées
7. Organisation et déroulement de l'enquête
8. Récapitulatif chronologique sur l'organisation de l'enquête
9. Incidents relevés au cours de l'enquête

#### **ETUDE et ANALYSE du DOSSIER d'ENQUÊTE**

10. Revue et analyse des observations
11. Résumé du rapport

### **2) Conclusions & Avis** (partie 2 du document)

1. Rappels du projet & objet de l'enquête
2. Rappels de l'organisation de l'enquête
3. Avis motivé du Commissaire Enquêteur
4. Conclusions et avis

	<b>Enquête Publique</b> <b>du 04 novembre 2017 au 04 décembre 2017</b> <b>Création de la Carte Communale de Touët de l'Escarène</b>	<b>Dossier n°</b> <b>E 17 000031 / 06</b>  <b>Rapport d'enquête</b> <b>partie 1</b>
<b>Touët de</b> <b>l'Escarène</b>	<b>Département des Alpes Maritimes</b>	<b>Page 3/21</b>

Document : EnqPub 17 000031-06 - I - Rapport CE- - CC TouëtEsc

## Partie 1)                    **RAPPORT D'ENQUETE**

du **Commissaire Enquêteur**

Relatif à la création de la

**Carte Communale**  
**commune de Touët de l'Escarène,**  
**Alpes Maritimes**

<b>Rédigé par:</b>	Commissaire Enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Nice le: 26 juillet 2017
<b>Adressé à:</b>	Monsieur le Maire de la commune de Touët de l'Escarène / AM
<b>Copie à:</b>	Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nice

	<b>Enquête Publique</b> <b>du 04 novembre 2017 au 04 décembre 2017</b> <b>Création de la Carte Communale de Touët de l'Escarène</b>	<b>Dossier n°</b> <b>E 17 000031 / 06</b>  <b>Rapport d'enquête</b> <b>partie 1</b>
<b>Touët de</b> <b>l'Escarène</b>	<b>Département des Alpes Maritimes</b>	<b>Page 4/21</b>

Document : EnqPub 17 000031-06 - I - Rapport CE- - CC TouëtEsc

## Glossaire

	AE	Autorité Environnementale
	AM	Alpes Maritimes
	APB	Arrêté de Protection de Biotope
	BASIAS	Base de Données sur Pollution des Sols
	BE	Bureau d'Etudes
	CADAM	Centre Administratif des Alpes Maritimes
	CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
	CCPP	Communauté de Commune du Pays des Paillons
	CdE	Code de l'Environnement
	CDPENAF	Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
	CE	Commissaire Enquêteur
	CG06	Conseil Général des Alpes Maritimes
	CNCE	Compagnie Nationale des Commissaires Enquêteurs
	CR	Compte Rendu
	CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière de PACA
	DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
	DTA	Directive Territoriale d'Aménagement
	GES	Gaz à Effet de Serre
	MàJ	Mise à Jour
	MRAe	Mission Régionale d'Autorité environnementale
	p	Numéro de page
	PACA	Provence Alpes Côte d'Azur
	PAPI	Programme d'Action de Prévention des Inondations
	PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
	PDU	Plan de Déplacements Urbains
	PGRI	Plan de Gestion du Risque Inondation
	PLH	Plan Local de l'Habitat
	PLU	Plan Local d'Urbanisme
	POS	Plan d'Occupation des Sols
	PPA	Personnes Publiques Associées
	PPRN	Plan de Prévention Risques Naturels
	PPRI	Plan de Prévention Risques naturels d'Inondations
	PPRIF	Plan de Prévention Risques Incendies Forêts
	Préf	Préfecture des Alpes Maritimes
	RAR	Recommandé avec Accusé de Réception
	RdV	Rendez Vous
	Réf	Référence
	RNU	Règlement National d'Urbanisme
	SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
	SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
	SDDAN	Schéma Directeur Départemental d'Aménagement Numérique
	SDTAN	Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique
	SEREN	Service Economie agricole, Ruralité et Espaces Naturels
	SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
	SRU	Loi de solidarité et de Renouveau Urbain
	SUP	Servitudes d'Utilité Publique
	TA	Tribunal Administratif
	TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
	TVB	Trame Verte et Bleue
	§	Chapitre (d'un dossier)

	<b>Enquête Publique</b> <b>du 04 novembre 2017 au 04 décembre 2017</b> <b>Création de la Carte Communale de Touët de l'Escarène</b>	<b>Dossier n°</b> <b>E 17 000031 / 06</b>  <b>Rapport d'enquête</b> <b>partie 1</b>
<b>Touët de</b> <b>l'Escarène</b>	<b>Département des Alpes Maritimes</b>	<b>Page 5/21</b>

Document : EnqPub 17 000031-06 - I - Rapport CE- - CC TouëtEsc

## 1 - GENERALITES

---

La nature du projet consiste en une création de Carte Communale pour la commune de Touët de l'Escarène. Cette commune se situe sur le territoire départemental des AM, à 25 km de Nice, région PACA. Elle fait partie des collines de l'arrière pays niçois, incluse dans la vallée des Paillons à 440 m d'altitude.

Un Plan d'Occupation des Sols, en vigueur à ce jour, est ancien et caduc en regard des diverses évolutions administratives, légales et des perspectives et enjeux de la commune.

Ce Plan d'Occupation des Sols date du 21 septembre 1983 et modifié le 24 mars 1990. Il est venu à son terme de validité le 31 décembre 1990.

Toute la commune et son territoire est placé sous le Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Le POS, étant devenu obsolète, ne s'accorde plus au contexte local et légal.

De cette situation administrative, la commune souhaite réaliser une Carte Communale. Cette réalisation s'harmonisera avec la législation actuelle et permettra davantage de souplesse en regard de cette commune.

Cet abandon du POS, en créant une Carte Communale, permettra de répondre à certaines lois : SRU de 2000, Grenelle II de 2010, loi ALUR de 2014.

Ce projet permettra à la commune de considérer au mieux les aspects de l'urbanisation et de protection environnement dont les importances sont croissantes.

La commune de Touët de l'Escarène est une commune d'une superficie de 457 ha, parcourue par un ruisseau, le Redebras.

Sa population ne compte que 315 habitants environ. La majorité de sa superficie est de nature et boisée.

Le conseil municipal a délibéré le 20 novembre 2014 pour prescrire la création d'une Carte Communale.

Cette Carte Communale s'accorde avec les objectifs communaux suivants :

-  Elaborer un document d'urbanisme adéquat,
-  Prévision d'un développement mesuré,
-  Garantir la préservation des activités agricoles,
-  Protéger les activités forestières,
-  Préserver les espaces naturels et les paysages,
-  Développer des zones de vie dans et proche du village,
-  Conserver l'authenticité du village et ses qualités de vie.

	<b>Enquête Publique</b> <b>du 04 novembre 2017 au 04 décembre 2017</b> <b>Création de la Carte Communale de Touët de l'Escarène</b>	<b>Dossier n°</b> <b>E 17 000031 / 06</b>  <b>Rapport d'enquête</b> <b>partie 1</b>
<b>Touët de</b> <b>l'Escarène</b>	<b>Département des Alpes Maritimes</b>	<b>Page 6/21</b>

Document : EnqPub 17 000031-06 - I - Rapport CE- - CC TouëtEsc

La Carte Communale permettra de statuer et d'officialiser les différentes zones constructibles et inconstructibles, et de disposer pour la commune et ses habitants d'un document d'urbanisme et d'urbanisation de base.

Les références à ce document d'urbanisme permettront de respecter les objectifs et orientations communales listés ci avant.

La Carte Communale doit en outre être compatible avec les différentes dispositions suivantes :

- ✚ Loi Montagne,
- ✚ Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes Maritimes (DTA),
- ✚ Schéma Directeur d'Aménagement & de Gestion des Eaux du bassin Rhône Méditerranée (SDAGE),
- ✚ Les Plans de Gestion des Risques Inondation (PGRI),
- ✚ Le Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) de la Communauté de communes du Pays des Paillons
- ✚ Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de PACA (SRCE),
- ✚ Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCET),
- ✚ Plan Régional de la Qualité de l'air (PRQA),
- ✚ Plan de Protection de l'Atmosphère des AM (PPA 06),
- ✚ Plan Régional d'Elimination des Déchets Industriels (PREDI),
- ✚ Schéma Directeur Départemental d'Aménagement Numérique des AM (SDDAN),
- ✚ Stratégie de Cohérence d'Aménagement Numérique de la région PACA (SCoRAN),
- ✚ Schéma Départemental d'Equipement Commercial des Alpes Maritimes (SDEC),
- ✚ Contrat de Rivière des Paillons,
- ✚ Plan Départemental de Protection des Forêts contre l'Incendie des AM (PDPFI),
- ✚ Charte de développement durable de l'agriculture et de la forêt des AM,
- ✚ Le Code de l'Environnement.

	<b>Enquête Publique</b> <b>du 04 novembre 2017 au 04 décembre 2017</b> <b>Création de la Carte Communale de Touët de l'Escarène</b>	<b>Dossier n°</b> <b>E 17 000031 / 06</b>  <b>Rapport d'enquête</b> <b>partie 1</b>
<b>Touët de</b> <b>l'Escarène</b>	<b>Département des Alpes Maritimes</b>	<b>Page 7/21</b>

Document : EnqPub 17 000031-06 - I - Rapport CE- - CC TouëtEsc

## 2 - OBJET de l' ENQUÊTE

La commune de Touët de l'Escarène a envisagé, dans sa délibération du Conseil Municipal du 20 novembre 2014, l'élaboration de sa Carte Communale ainsi que l'établissement d'un zonage faisant mention des zones et espaces ouverts à l'urbanisation.

Cette Carte Communale doit être compatible avec toutes les dispositions légales et administratives décrites ci-avant.

La commune est concernée par la loi Montagne.

Ce projet se situe hors site de type Natura 2000 ; les limites de la commune se plaçant à un kilomètre du plus proche, en la vallée du Careï – Collines de Castillon.

Il sera important d'évaluer aussi, si ce projet aurait une influence sur les périmètres de protection de type Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Le projet et son enquête placera en exergue les incidences de ce projet.

Les zones choisies à l'urbanisation ne prendront pas d'espaces sur aucun habitat d'intérêt patrimonial ni sur aucun autres espaces et milieux protégés.

Le projet ne prévoit aussi aucune détérioration d'habitat communautaire.

L'utilisation d'espaces à constructions n'induit aucune perturbation d'espèces ni aucune destruction. En effet ces zones à urbaniser se situent totalement en dehors des zones protégées et ou des zones identifiées à caractère à protéger.

Le projet propose :

-  des possibilités d'extensions construites au nord-est du centre du village, au milieu d'un secteur inclus dans l'urbanisation existante,
-  la construction d'une station d'épuration de type biologique dans le quartier de la gare SNCF,
-  la création d'une salle des fêtes dans le secteur sous le village.

Deux zones constructibles sont donc recensées en regard des contextes réglementaires et législatifs. Ces zones sont indépendantes d'autres communes mitoyennes.

L'ensemble restant de la commune se maintient en zone inconstructible. La zone non constructible de la Carte Communale représente 99,4% du territoire communal.

Le projet a été transmis aux différents services et organismes concernés devant émettre un avis.

	<b>Enquête Publique</b> <b>du 04 novembre 2017 au 04 décembre 2017</b> <b>Création de la Carte Communale de Touët de l'Escarène</b>	<b>Dossier n°</b> <b>E 17 000031 / 06</b>  <b>Rapport d'enquête</b> <b>partie 1</b>
<b>Touët de</b> <b>l'Escarène</b>	<b>Département des Alpes Maritimes</b>	<b>Page 8/21</b>

Document : EnqPub 17 000031-06 - I - Rapport CE- - CC TouëtEsc

### 3 - CADRE JURIDIQUE & REGLEMENTAIRE

Le cadre juridique concernant ce projet, se réfère à diverses réglementations, codes et chapitres qui devront être respectés pour mener à bien ce projet et créer la Carte Communale.

Les références essentielles à considérer sont les suivantes :

- + Code de l'Urbanisme : articles L 101-1 & L 101-2  
L 122 & suivants + R 122 et suivants & articles 122-5 à 11 & 15  
L 161-1 & L 131-4 à L 131-7 et R 161-2 & R 161-3  
Articles R11-5 et R 111-8 à R 111-13 & R 114-4
- + Loi Montagne : arrêté ministériel du 20 juin 1074 & du 6 septembre 1985
- + Classement Zone de Montagne arrêté interministériel du 27 août 1985/Loi n°85-30 du 9 janv 1985
- + Directive Territoriale d'Aménagement AM (DTA) décret du 2 décembre 203
- + Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion des Eaux du bassin Rhône Méditerranée (SDAGE) 2016-2012 du 20 novembre 2015 adopté le 3 décembre 2003
- + Schéma de Cohérence Territoriale du pays des Paillons (SCOT) approuvé le 28 novembre 2011
- + Plan de Gestion du Risque Inondation du bassin Rhône Méditerranée (PGRI)
- + Plan de Prévention des Risques (PPR)
- + Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI)
- + Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) arrêté du 26 novembre 2014
- + Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- + Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- + Plan d'Occupation des Sols (POS) TdE du 21 septembre 1983, modifié le 24 mars 1990
- + Loi de Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 modifié par loi UH du 2 juillet 2003
- + Loi Grenelle I et II
- + Loi ALUR
- + Règlement National d'Urbanisme (RNU)
- + Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- + Plan Local de l'Habitat (PLH)
- + Loi NATURA 2000
- + Texte ZNIEFF terrestre de type I et II
- + Technologie de l'Information et de la Communication (TIC)
- + Règlement de la Communauté de Communes du Pays des Paillons (CCPP)
- + Schéma Directeur Territoriaux d'Aménagement Numérique (SDTAN)
- + Schéma Directeur Départemental d'Aménagement Numérique des AM approuvé par le CG en juin 2013 et actualisé en 2014
- + Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- + Code Rural article L 312-5
- + Loi sur l'Eau n° 92-3 du 3 janvier 1992
- + Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- + Trame Verte et Bleue (TVB)
- + Code de l'Environnement:
- + articles L 511-1 à L 517-2 : Partie législative
- + Règlement UE n° 517/2014 : Gaz à effet de serre
- + Plans de déplacements urbains et départementaux
- + Loi paysage

	<b>Enquête Publique</b> <b>du 04 novembre 2017 au 04 décembre 2017</b> <b>Création de la Carte Communale de Touët de l'Escarène</b>	<b>Dossier n°</b> <b>E 17 000031 / 06</b>  <b>Rapport d'enquête</b> <b>partie 1</b>
<b>Touët de</b> <b>l'Escarène</b>	<b>Département des Alpes Maritimes</b>	<b>Page 9/21</b>

Document : EnqPub 17 000031-06 - I - Rapport CE- - CC TouëtEsc

D'autres références réglementaires seront aussi à considérer pour respecter la conformité des exigences liées à une Enquête Publique.

Les documents listés ci dessous sont des documents requis, liés à la procédure.

Le tableau n°1 est un récapitulatif chronologique sur l'aspect d'organisation de l'enquête :

**Tableau n°1**

Réf annexe	Année 2017	Désignation des documents dans le dossier d'enquête publique, ou consultés et dates principales	Nbre de page
A0	-	Présentation du projet sur le site internet de la commune de Touët de l'Escarène	-
A1	<b>20 nov 2014</b>	Mairie Touët l'Escarène : Délibération Conseil Municipal sur élaboration d'une Carte Communale	2 p
A2	<b>2016</b>	DDTM06, service Est Montagne : Porter à connaissance Carte Communale Touët l'Escarène	53 p
A3	<b>2016</b>	DDTM06, service Est Montagne : Annexe1 Servitude d'utilité Publique p22 à p 35	13 p
A4	23 mars	RtE : Ouvrages électriques traversant la commune de Touët l'Escarène	1 p
A5	23 mars	RtE : Avis sur Carte Communale Touët l'Escarène	2 p
A6	3 avril	Direction des Routes, Transports et Déplacements : Avis sur Carte Communale Touët l'Escarène	2 p
A7	5 avril	DDTM06 : Remarques sur rapport de présentation Carte Communale Touët l'Escarène,	5 p
A8	26 avril	Mairie Touët l'Escarène : Bilan de la concertation projet Carte Communale	6 p
A9	mai	Tineetude Ingénierie : Carte Communale, Demande au cas par cas	29 p
A10	18 mai	CCI Nice Côte d'Azur : Avis su Carte Communale Touët l'Escarène	1 p
A11	15 juin	MRAe : Décision et avis sur Carte Communale de Touët l'Escarène	3 p
A12	23 juin	Chambre Agriculture AM : Avis sur Carte Communale Touët l'Escarène	2 p
A13	21 juillet	DDTM, CDPENAF : Avis sur la Carte Communale de Touët l'Escarène	1 p
A14	21 juillet	Mairie Touët l'Escarène : Demande de désignation d'un CE président du TA de Nice	1 p
A15	26 juillet	TA Nice : Arrêté de désignation du CE et ouverture du dossier d'enquête n° E 17 000031/06	1 p
A16	11 septembr	Touët l'Escarène : Réunion préalable avec Mr le Maire & remise du dossier d'enquête au CE	-
A17	28 septembr	Touët l'Escarène : Réunion Mr le Maire, BE Espace, CE : Revue du dossier & demande MàJ	-
A18	3 octobre	Chambre Agriculture AM : Avis 2 suite à modifications sur Carte Communale Touët l'Escarène	1 p
A19	12 octobre	Arrêté municipal Touët Escarène : Prescription de l'enquête publique sur projet Carte Communale	2 p
A20	19 octobre	Mairie Touët l'Escarène : Certificat de début d'affichage	1 p
A21	19 octobre	Affichage entrée du village et sous abri Boite aux lettres de La Poste	8 p
A22	19 octobre	Pays des AM : Publication presse 1, Annonces légales EP, n°773 p13 du 19 au 25 octobre	1 p
A23	20 octobre	Patriote Côte d'Azur : Publication presse 1, Annonces légales EP, n° 210 p11 du 20 au 26 octobre	1 p
A24	3 novembre	Patriote Côte d'Azur : Publication presse 2, Annonces légales EP, n° 212 p11 du 3 au 9 novembre	1 p
A25	4 novembre	Mairie Touët Escarène : Ouverture d'enquête et premier jour de permanence	-
A26	9 novembre	Pays des AM : Publication presse 2, Annonces légales EP, n°776 p13 du 9 au 15 novembre	1 p
A27	22 novembr	Mairie Touët Escarène : deuxième permanence	-
A28	4 décembr	Mairie Touët Escarène : Clôture de l'enquête publique ; troisième permanence	-
A29	5 décembr	Mairie de Touët l'Escarène : Certificat de fin d'affichage	1 p
A30	12 décembr	PV de synthèse transmis à Monsieur le Maire de Touët de l'Escarène	5 p
A31	14 décembr	RdV téléphonique avec Monsieur le Maire, suite au PV de synthèse	-
A32	4 novembre-	CNCE : Code d'éthique et de déontologie des CE de la compagnie nationale	2 p

Tous les documents listés ci-dessus ont été joints au dossier d'enquête publique.

La colonne 'réf' à gauche du tableau, numérote chacun des documents à des fins de repère.

	<b>Enquête Publique</b> <b>du 04 novembre 2017 au 04 décembre 2017</b> <b>Création de la Carte Communale de Touët de l'Escarène</b>	<b>Dossier n°</b> <b>E 17 000031 / 06</b>  <b>Rapport d'enquête</b> <b>partie 1</b>
<b>Touët de</b> <b>l'Escarène</b>	<b>Département des Alpes Maritimes</b>	<b>Page 10/21</b>

Document : EnqPub 17 000031-06 - I - Rapport CE- - CC TouëtEsc

## 4 - ROLE du COMMISSAIRE ENQUETEUR

---

Désigné par le TA (Tribunal Administratif) de Nice, reconnu par les chapitres I, II, III du Code de l'Environnement, le rôle du Commissaire Enquêteur est d'assurer la direction et l'animation de l'enquête, avec entre autre, les prérogatives suivantes :

-  Visiter les lieux,
-  Faire compléter le dossier d'enquête,
-  Entendre toutes les personnes dont il juge l'audition utile,
-  Convoquer le maître d'ouvrage ou son représentant,
-  Entendre les autorités administratives intéressées,
-  Décider de l'organisation de réunions,
-  D'échanger avec le public,
-  Décider la prolongation de la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur joue un rôle actif dans sa rédaction du rapport et dans ses conclusions, en concertation avec l'autorité organisatrice de l'enquête.

Le dossier constitué pour l'enquête doit comporter notamment le bilan de la concertation avec le public, l'étude d'impact ou l'évaluation environnementale lorsqu'elles sont requises.

L'avis d'enquête est également publié par l'autorité compétente.

Le commissaire enquêteur reçoit les observations du public, propositions et contre propositions du public. Elles sont consignées dans le registre d'enquête, préalablement coté et paraphé par le CE. Les observations sont consultables et communicables pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur clôt le registre d'enquête à l'issue de la durée de l'enquête, dresse un procès verbal de synthèse des observations qu'il remet au responsable du projet, sous un délai de 8 jours après la clôture de l'enquête.

Le responsable du projet dispose de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur rend son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête. Le rapport doit comporter les éléments définis à l'article R123-19 du code de l'environnement.

Adjointes au rapport d'enquête, seront rédigées ses conclusions motivées formulant en conscience les aspects favorables et défavorables du projet.

Les conclusions constituent un avis clairement exprimé. Dans ce projet il sera rédigé un document de conclusion et d'avis relatif à la mise à l'enquête publique. Les critères fondamentaux à garder en considération, découleront directement de la conformité du dossier aux exigences et du Code de l'Environnement.

Le code d'éthique et de déontologie des membres de la Compagnie Nationale des Commissaires Enquêteur est joint en annexe.

	<b>Enquête Publique</b> <b>du 04 novembre 2017 au 04 décembre 2017</b> <b>Création de la Carte Communale de Touët de l'Escarène</b>	<b>Dossier n°</b> <b>E 17 000031 / 06</b>  <b>Rapport d'enquête</b> <b>partie 1</b>
<b>Touët de</b> <b>l'Escarène</b>	<b>Département des Alpes Maritimes</b>	<b>Page 11/21</b>

Document : EnqPub 17 000031-06 - I - Rapport CE- - CC TouëtEsc

## 5 - COMPOSITION du DOSSIER d'ENQUETE

Ci dessous, la composition du dossier général d'enquête publique pour la Carte Communale, élaboré par la Mairie de Touët de l'Escarène.

L'organisateur de l'enquête était Monsieur le Maire de la commune de Touët de l'Escarène.

### I. Dossier d'élaboration d'une Carte Communale

**Tableau n°2**

	Pages du dossier d'enquête
<b><u>PIECE 1</u></b> : Rapport de présentation	163 pages
<b><u>PIECES annexes</u></b> Annexes de la Carte Communale <b>Servitudes d'utilité publique</b> 1. Liste des servitudes d'utilité publique (annexe 1) – Document DDTM 2. Plan des servitudes d'utilité publique 3. Ouvrages électriques traversant la commune – Document RTE	p22 à p35 p1 p1
<b><u>PIECE 2</u></b> : Plan de zonage 1. Plan d'ensemble - Ech 1/4200 e – (format A0) 2. Plan de zonage avec numéros des parcelles - Ech 1/11900° (format A3)	p1 p1
<b><u>PIECE 3</u></b> : Pièces administratives 1 Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal : Séance du 20 novembre 2014 2 Arrêté municipal n° 31/2017 – Prescription de l'enquête publique sur le projet de la Carte Communale 3 Certificat de début d'affichage 4 Publications dans Le Patriote n° 210 & n° 212 5 Publications dans Pats des Alpes Maritimes n° 773 & n° 776 6 Avis de l'Autorité Environnementale (MRAE) 7 Avis de la DDTM service agricole, ruralité et espaces naturels (CDPENAF) 8 Avis de la Chambre d'Agriculture des AM 9 Avis des Personnes Publiques Associées (DDTM, CCI06, DGAST/DRIT, Rte) 10 Bilan de concertation	p1 à p2 p1 à p3 p1 p1 + p1 p1 + p1 p1 à p3 p1 p1 à p3 p1 à p6
<b><u>PIECE 5</u></b> : Porter à connaissance (DDTM06)	p1 à p53
<b><u>PIECE 6</u></b> : Registre d'enquête publique	p1 à p32
<b><u>Pièce autre</u></b> : Code d'Ethique et de Déontologie de la Compagnie Nationale des Commissaires Enquêteurs (CNCE)	2 p

	<b>Enquête Publique</b> <b>du 04 novembre 2017 au 04 décembre 2017</b> <b>Création de la Carte Communale de Touët de l'Escarène</b>	<b>Dossier n°</b> <b>E 17 000031 / 06</b>  <b>Rapport d'enquête</b> <b>partie 1</b>
	<b>Touët de</b> <b>l'Escarène</b>	<b>Département des Alpes Maritimes</b>

Document : EnqPub 17 000031-06 - I - Rapport CE- - CC TouëtEsc

## 6 - INFORMATIONS EFFECTIVES au PUBLIC & PERSONNES CONCERNEES

Le projet de création de la Carte Communale a été prévu depuis la délibération du Conseil Municipal de la commune de Touët de l'Escarène le 20 novembre 2014.

Pour ce projet et cette enquête, les informations publiques suivantes ont été effectuées :

**Tableau n°3**

Réf annexe	Année 2017	Désignation des documents	Nbre de page
A0	5 octobre	Présentation du projet sur le site internet de la commune de Touët de l'Escarène	-
A1	<b>20nov2014</b>	Mairie Touët l'Escarène : Délibération Conseil Municipal sur élaboration d'une Carte Communale	2 p
B1	19 avril	Mairie Touët l'Escarène : Affichage en mairie annonçant la réunion publique sur projet CC	1 p
B2	19 avril	Mairie Touët l'Escarène : Site internet de la commune : Annonce de la réunion publique sur CC	-
B3	avril	Mairie Touët l'Escarène : Publication Lettre des Paillons n°820 : annonce réunion publique sur CC	1 p
B4	19 avril	Mairie de Touët l'Escarène : Publication Nice Matin annonçant la réunion publique sur projet CC	1 p
A8	26 avril	Mairie Touët l'Escarène : Bilan de la concertation projet Carte Communale	6 p
A19	12 octobre	Arrêté municipal Touët Escarène : Prescription de l'enquête publique sur projet Carte Communale	2 p
A20	19 octobre	Mairie Touët l'Escarène : Certificat de début d'affichage	1 p
A21	19 octobre	Affichage entrée du village et sous abri Boite aux lettres de La Poste	1 p
A22	19 octobre	Pays des AM : Publication presse 1, Annonces légales EP, n°773 p13 du 19 au 25 octobre	1 p
A23	20 octobre	Patriote Côte d'Azur : Publication presse 1, Annonces légales EP, n° 210 p11 du 20 au 26 octobre	1 p
A24	3 novembr	Patriote Côte d'Azur : Publication presse 2, Annonces légales EP, n° 212 p11 du 3 au 9 novembre	1 p
A26	9 novembr	Pays des AM : Publication presse 2, Annonces légales EP, n°776 p13 du 9 au 15 novembre	1 p
A32	4 novembr-	CNCE : Code d'éthique et de déontologie des CE de la compagnie nationale	2 p

Concernant les plus récentes informations, une concertation publique a eu lieu le 26 avril 2017.

Plusieurs affichages, conformes aux annonces d'enquête publique, informant le public sur l'ouverture de l'enquête, ont été placés par les soins de la commune sur les huit zones et les lieux suivants :

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li> Les Camps</li> <li> Local des fêtes</li> <li> Abri bus</li> <li> Prat</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li> Le lavoir</li> <li> Emplacement du défibrillateur</li> <li> Mairie</li> <li> Saint Laurent</li> </ul> |
|--|---|

Les publications dans les journaux locaux ont été effectives et ont respectées les périodes:

Toutes les personnes concernées, services administratifs et personnes publiques associées ont été informées et sollicitées selon les exigences règlementaires liées à l'enquête publique.

La liste des avis est référencée dans le tableau n° 1 et tableau n° 6.

En Mairie de Touët de l'Escarène étaient disponibles pour le public:

-  Le dossier d'enquête et ses annexes,
-  Les courriers des avis des personnes et services concernés,
-  Le registre d'enquête.

Les éléments de ce dossier complet pourront être consultables en mairie de Touët de l'Escarène, aux heures d'ouverture, pendant un an encore, après la clôture de l'enquête.

	<b>Enquête Publique</b> <b>du 04 novembre 2017 au 04 décembre 2017</b> <b>Création de la Carte Communale de Touët de l'Escarène</b>	<b>Dossier n°</b> <b>E 17 000031 / 06</b>  <b>Rapport d'enquête</b> <b>partie 1</b>
<b>Touët de</b> <b>l'Escarène</b>	<b>Département des Alpes Maritimes</b>	<b>Page 13/21</b>

Document : EnqPub 17 000031-06 - I - Rapport CE- - CC TouëtEsc

## 7 - ORGANISATION et DEROULEMENT de l'ENQUÊTE

L'enquête concerne la demande de création d'une Carte Communale pour la commune de Touët de l'Escarène.

Cette commune se situe sur le territoire départemental des AM, à 25 km de Nice, région PACA. Elle fait partie des collines de l'arrière pays niçois, incluse dans la vallée des Paillons à 440 m d'altitude.

Le déroulement de l'enquête s'est effectué selon les étapes décrites ci après.

- ✚ Suite à délibération du Conseil Municipal de la commune, une demande a été adressée à Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes pour un engagement d'ouverture d'enquête publique. Le dossier d'élaboration de Carte Communale nécessitait cette procédure.
- ✚ Après consultations des éléments du dossier, un accord d'ouverture d'enquête publique a été arrêté.
- ✚ Monsieur le Maire de la commune de Touët de l'Escarène, organisateur de l'enquête, a effectué une demande de désignation d'un commissaire enquêteur auprès de Monsieur le Président du TA de Nice.
- ✚ Un arrêté rédigé par le TA a désigné le CE. Suite à cette nomination, j'ai adressé au TA de Nice une déclaration sur l'honneur signée, signifiant mon absence d'intérêt à l'opération, au projet, ni à titre personnel ni pour des raisons professionnelles.
- ✚ En tant que CE, j'ai pris contact avec Monsieur le Maire de Touët de l'Escarène pour convenir d'un rendez vous préalable pour prendre connaissance des différents aspects du projet ; les différents éléments du dossier m'étant parvenus par voie informatique.
- ✚ Suite à cette réunion, et analyse du dossier d'enquête, j'ai noté un certain nombre de questions et remarques sur le dossier d'enquête que je désirais aborder avec le bureau d'études créateur du dossier d'enquête.
- ✚ Une réunion conjointe à eu lieu avec Monsieur le Maire, la responsable du bureau d'étude, la responsable de la rédaction du dossier.
- ✚ Les différents points soulevés, et les demandes d'ajouts de certaines cartes et représentations graphiques plus lisibles qui ne modifiaient pas le fond du dossier d'enquête, n'ont pas été pris en compte pour les raisons suivantes :
  - Cartes et graphiques indisponibles et / ou inexistantes,
  - Remise en cause des évaluations des PPA et autres services administratifs, si modifications du dossier d'enquête.
- ✚ Sur ma demande une carte de zonage a été rajoutée, faisant apparaître les divers numéros de parcelles des propriétés.
- ✚ Lors de ma présence en mairie de Touët de l'Escarène, j'ai apprécié la salle mise à disposition pour l'enquête, ainsi que des différents détails qui contribueraient au « bon » déroulement de celle-ci.
- ✚ Tous les éléments constituant le dossier de l'enquête ont été fournis par le bureau d'études et les services de la commune et disponibles au public le premier jour de l'enquête.

	<b>Enquête Publique</b> <b>du 04 novembre 2017 au 04 décembre 2017</b> <b>Création de la Carte Communale de Touët de l'Escarène</b>	<b>Dossier n°</b> <b>E 17 000031 / 06</b>  <b>Rapport d'enquête</b> <b>partie 1</b>
<b>Touët de</b> <b>l'Escarène</b>	<b>Département des Alpes Maritimes</b>	<b>Page 14/21</b>

Document : EnqPub 17 000031-06 - I - Rapport CE- - CC TouëtEsc

- ✚ J'ai constaté de visu les différents affichages en place, sur les lieux et zones choisies par les services de la commune. La liste des lieux est mentionnée ci avant.
- ✚ Tous les éléments du dossier d'enquête, les annexes et différentes pièces administratives ont été paraphés par mes soins, avant l'ouverture de l'enquête publique.
- ✚ L'ouverture d'enquête s'est effectuée en présence de la personne responsable de la préparation de l'enquête et représentante de monsieur le Maire.
- ✚ Le registre d'enquête a été ouvert par le commissaire enquêteur le lundi 04 novembre 2017 à 8h30' en Mairie de Touët de l'Escarène.
- ✚ Les permanences se sont toutes déroulées conformément à la procédure et aux prévisions, en Mairie de Touët de l'Escarène.

**Tableau n°4**

<b>Jours de permanence = 3 jours</b>	<b>Horaires des permanences</b>
samedi 04 novembre 2017 = jour d'ouverture de l'Enquête Publique	de 09h00' à 13h00'
mercredi 22 novembre 2017	de 09h00' à 13h00'
lundi 04 décembre 2017 = jour de clôture de l'Enquête Publique	de 09h00' à 13h00'
<b><u>Durée de l'enquête</u></b> : 31 jours	

- ✚ Pendant cette période d'enquête, le dossier d'enquête, ses annexes et le registre d'enquête étaient à disposition du public en Mairie de Touët de l'Escarène, à ses jours et heures d'ouverture.
- ✚ Une adresse de courriel avait été spécifiquement créée pour les besoins de l'enquête, avec un accord commun de m'informer en cas de réception de courriel : [cartecommunale.touet@orange.fr](mailto:cartecommunale.touet@orange.fr)
- ✚ La clôture de l'enquête s'est effectuée en présence de la personne responsable de la préparation de l'enquête et représentante de monsieur le Maire.
- ✚ Avant de quitter les locaux de la mairie, j'ai rencontré Monsieur le Maire de Touët de l'Escarène pour préciser la suite de la procédure. Un échange a eu lieu sur un « bilan » préalable de l'enquête.
- ✚ Le dossier d'enquête, annexes, et registre ont été conservés par le commissaire enquêteur et seront restitués adjoints à son rapport et à ses conclusions qui seront remis dans un mois à Monsieur le Maire de Touët de l'Escarène avec copie à Monsieur le Président du TA de Nice.
- ✚ Dans la semaine suivant la clôture d'enquête, conformément à la procédure, le PV de synthèse a été transmis par voie électronique à Monsieur le Maire de Touët de l'Escarène ; avec accusé de réception.
- ✚ Un rendez vous téléphonique seulement, a eu lieu le 14 décembre 2017, vu nos échanges préalables le jour de la clôture de l'enquête.
- ✚ Suite à ces étapes, le rapport, les conclusions et mon avis seront rédigés dans le mois qui suit la clôture de l'enquête et que je transmettrai à Monsieur le Maire, par voie informatique.
- ✚ L'organisation de l'enquête s'est effectuée conformément et suivant la procédure associée, décrite dans le Code de l'Environnement.

	<b>Enquête Publique</b> <b>du 04 novembre 2017 au 04 décembre 2017</b> <b>Création de la Carte Communale de Touët de l'Escarène</b>	<b>Dossier n°</b> <b>E 17 000031 / 06</b>  <b>Rapport d'enquête</b> <b>partie 1</b>
<b>Touët de</b> <b>l'Escarène</b>	<b>Département des Alpes Maritimes</b>	<b>Page 15/21</b>

Document : EnqPub 17 000031-06 - I - Rapport CE- - CC TouëtEsc

## 8 - RECAPITULATIF CHRONOLOGIQUE sur l'organisation de l'enquête

Ce tableau permet de regrouper toutes les dates principales des phases et des références du déroulement de l'enquête et faire le lien avec les documents joints dans le dossier d'enquête et/ou en annexe du rapport d'enquête.

**Tableau n°5**

Réf annexe	Année 2017	Désignation des documents, références et dates principales	Nbre de page
A0	-	Présentation du projet sur le site internet de la commune de Touët de l'Escarène	-
A1	<b>20 nov 2014</b>	Mairie Touët l'Escarène : Délibération Conseil Municipal sur élaboration d'une Carte Communale	2 p
A2	<b>2016</b>	DDTM06, service Est Montagne : Porter à connaissance Carte Communale Touët l'Escarène	53 p
A3	<b>2016</b>	DDTM06, service Est Montagne : Annexe I Servitude d'utilité Publique p22 à p 35	13 p
A4	23 mars	RtE : Ouvrages électriques traversant la commune de Touët l'Escarène	1 p
A5	23 mars	RtE : Avis sur Carte Communale Touët l'Escarène	2 p
A6	3 avril	Direction des Routes, Transports et Déplacements : Avis sur Carte Communale Touët l'Escarène	2 p
A7	5 avril	DDTM06 : Remarques sur rapport de présentation Carte Communale Touët l'Escarène,	5 p
A8	26 avril	Mairie Touët l'Escarène : Bilan de la concertation projet Carte Communale	6 p
A9	mai	Tineetude Ingénierie : Carte Communale, Demande au cas par cas	29 p
A10	18 mai	CCI Nice Côte d'Azur : Avis su Carte Communale Touët l'Escarène	1 p
A11	15 juin	MRAe : Décision et avis sur Carte Communale de Touët l'Escarène	3 p
A12	23 juin	Chambre Agriculture AM : Avis sur Carte Communale Touët l'Escarène	2 p
A13	21 juillet	DDTM, CDPENAF : Avis sur la Carte Communale de Touët l'Escarène	1 p
A14	21 juillet	Mairie Touët l'Escarène : Demande de désignation d'un CE président du TA de Nice	1 p
A15	26 juillet	TA Nice : Arrêté de désignation du CE et ouverture du dossier d'enquête n° E 17 000031/06	1 p
A16	11 septembr	Touët l'Escarène : Réunion préalable avec Mr le Maire & remise du dossier d'enquête au CE	-
A17	28 septembr	Touët l'Escarène : Réunion Mr le Maire, BE Espace, CE : Revue du dossier & demande MàJ	-
A18	3 octobre	Chambre Agriculture AM : Avis 2 suite à modifications sur Carte Communale Touët l'Escarène	1 p
A19	12 octobre	Arrêté municipal Touët Escarène : Prescription de l'enquête publique sur projet Carte Communale	2 p
A20	19 octobre	Mairie Touët l'Escarène : Certificat de début d'affichage	1 p
A21	19 octobre	Affichage entrée du village et sous abri Boite aux lettres de La Poste	8 p
A22	19 octobre	Pays des AM : Publication presse 1, Annonces légales EP, n°773 p13 du 19 au 25 octobre	1 p
A23	20 octobre	Patriote Côte d'Azur : Publication presse 1, Annonces légales EP, n° 210 p11 du 20 au 26 octobre	1 p
A24	3 novembre	Patriote Côte d'Azur : Publication presse 2, Annonces légales EP, n° 212 p11 du 3 au 9 novembre	1 p
A25	4 novembre	Mairie Touët Escarène : Ouverture d'enquête et premier jour de permanence	-
A26	9 novembre	Pays des AM : Publication presse 2, Annonces légales EP, n°776 p13 du 9 au 15 novembre	1 p
A27	22 novembr	Mairie Touët Escarène : deuxième permanence	-
A28	4 décembr	Mairie Touët Escarène : Clôture de l'enquête publique ; troisième permanence	-
A29	5 décembr	Mairie de Touët l'Escarène : Certificat de fin d'affichage	1 p
A30	12 décembr	PV de synthèse transmis à Monsieur le Maire de Touët de l'Escarène	5 p
A31	14 décembr	RdV téléphonique avec Monsieur le Maire, suite au PV de synthèse	-
A32	4 novembre-	CNCE : Code d'éthique et de déontologie des CE de la compagnie nationale	2 p
	<b>4 janvier 2018</b>	Transmission à Monsieur le Maire de Touët de l'Escarène du rapport d'enquête, conclusions & avis, annexes du commissaire enquêteur	

	<b>Enquête Publique</b> <b>du 04 novembre 2017 au 04 décembre 2017</b> <b>Création de la Carte Communale de Touët de l'Escarène</b>	<b>Dossier n°</b> <b>E 17 000031 / 06</b>  <b>Rapport d'enquête</b> <b>partie 1</b>
<b>Touët de</b> <b>l'Escarène</b>	<b>Département des Alpes Maritimes</b>	<b>Page 16/21</b>

Document : EnqPub 17 000031-06 - I - Rapport CE- - CC TouëtEsc

## **9 - INCIDENTS RELEVÉS au COURS de l'ENQUÊTE**

---

### **Avant le premier jour d'enquête:**

Les divers organismes concernés par cette enquête ne m'ont reporté ou signalé aucun incident.

A travers ma recherche d'information, aucun incident n'a été identifié.

Les diverses réunions et/ou contacts téléphoniques se sont déroulés sans critiques. Les divers choix et agenda concernant l'organisation de l'enquête ont été définis en commun.

Monsieur le Maire ainsi que la personne le représentant, responsable de la préparation de l'enquête, ont été d'une très grande disponibilité et efficacité en regard de mes demandes de précisions.

### **Pendant la période d'enquête :**

Les divers organismes concernés n'ont signalé aucun incident, pendant la période proprement dite d'enquête. Les élus de la commune ainsi que le personnel n'ont identifié aucun incident, ni aucun point particulier qui pourrait être reporté, en particulier en dehors des jours de permanences.

Aucun incident n'a été constaté par le commissaire enquêteur par rapport au public, ou par rapport à des raisons autres, lors de la durée de l'enquête ainsi que pendant les jours de permanence.

Durant toute la durée de l'enquête, deux personnes se sont présentées lors de la permanence du mercredi 22 novembre 2017, pour s'informer sur le zonage de constructibilité. Aucun commentaire n'a été rédigé par ces personnes.

### **Après la période d'enquête :**

Même si cette période paraît sans objet, il est important de noter que je n'ai perçu aucun incident, ni eu, à ma connaissance d'information sur ce sujet.

	<b>Enquête Publique</b> <b>du 04 novembre 2017 au 04 décembre 2017</b> <b>Création de la Carte Communale de Touët de l'Escarène</b>	<b>Dossier n°</b> <b>E 17 000031 / 06</b>  <b>Rapport d'enquête</b> <b>partie 1</b>
<b>Touët de</b> <b>l'Escarène</b>	<b>Département des Alpes Maritimes</b>	<b>Page 17/21</b>

Document : EnqPub 17 000031-06 - I - Rapport CE- - CC TouëtEsc

## 10 - REVUE & ANALYSE des OBSERVATIONS

Dans ce chapitre, il sera pris en considération, de manière 'la plus exhaustive possible', toutes les observations.

Les observations écrites, rédigées ou notifiées sur le registre d'enquête, orales reçues lors des échanges avec les personnes rencontrées, ainsi que tous les documents apportés ou fournis.

Toutes ces remarques ont été effectuées et notées durant la période stricte de la durée de l'enquête.

La revue et l'analyse des observations seront effectuées en fonction des sources d'information suivantes :

- ✚ Les remarques écrites sur le registre d'enquête par le public ou par des organismes,
- ✚ Les courriers et documents apportés (ou postés),
- ✚ Les remarques orales du public ou d'organismes rencontrés,
- ✚ Les commentaires recueillis sur l'adresse courrier informatique disponible pour l'enquête,
- ✚ Les remarques reçues lors de l'entrevue avec le / les responsables du projet,
- ✚ Les remarques des personnes publiques associées.

Durant toute la durée de l'enquête :

- ✚ Aucune remarque écrite sur le registre d'enquête par le public ou par des organismes,
- ✚ Aucun courrier écrit ni document ont été apporté et / ou posté,
- ✚ Aucune remarque orale du public ou d'organisme rencontré,
- ✚ Aucune remarque ni courriel ont été enregistré sur l'adresse de courriel informatique, [cartecommunale.touet@orange.fr](mailto:cartecommunale.touet@orange.fr), spécialement et exclusivement créée pour l'enquête,

Durant toute la durée de l'enquête deux personnes se sont présentées le mercredi 22 novembre 2017, pendant la permanence. Aucun commentaire n'a été rédigé par ces personnes.

La première personne désirait s'informer essentiellement sur la constructibilité possible de son bien et de sa parcelle. Ce bien se situait à l'extérieur de la zone constructible délimitée sur la Carte Communale. Les autres commentaires sont restés en dehors du sujet proprement dit de l'enquête.

La deuxième visite était celle d'une agence immobilière 'l'Escarénoise' avec son client. Les remarques et recherches d'information portaient sur la constructibilité de parcelles qui se situaient à l'extérieur de la zone constructible définie par la Carte Communale et qui étaient destinées à la vente. Ces personnes n'ont pas émis de commentaires significatifs sur le projet. Elles ont prévues de prendre rendez vous auprès du Maire de la Commune.

213 accès au site internet de la commune, sur le dossier de la Carte Communale, ont été comptabilisés.

Ce nombre d'accès est très important, vu le nombre d'habitant sur le territoire ; y compris s'il est pris aussi en compte un pourcentage de double accès, d'erreur de sélection, d'essai de fonctionnement, d'habitant extérieur à la commune, ou de sélections de personnes non concernées par le projet.

Malgré ce nombre d'accès internet sur le projet, aucun commentaire n'a été associé, ni exprimé.

	<b>Enquête Publique</b> <b>du 04 novembre 2017 au 04 décembre 2017</b> <b>Création de la Carte Communale de Touët de l'Escarène</b>	<b>Dossier n°</b> <b>E 17 000031 / 06</b>  <b>Rapport d'enquête</b> <b>partie 1</b>
<b>Touët de</b> <b>l'Escarène</b>	<b>Département des Alpes Maritimes</b>	<b>Page 18/21</b>

Document : EnqPub 17 000031-06 - I - Rapport CE- - CC TouëtEsc

La synthèse des remarques se limite aux avis et commentaires des entités et références suivantes, regroupées, par source de remarques, dans le tableau récapitulatif ci-dessous. Toutes ces remarques et précisions ont été signifiées par écrits. Chacun de ces écrits était inclus dans le dossier d'enquête publique, en documents annexes. Ils seront considérés dans les conclusions et avis :

**Tableau n°6**

Rèf	Sources des remarques	Remarques écrites /orales
<b>A1</b>	Délibération du Conseil Municipal : n°2014-11-043 du 20 novembre 2014	Prescriptions des différentes nécessités en vue de l'élaboration de la Carte Communale
<b>A19</b>	Arrêté municipal : n°31/2017 du 12 octobre 2017	Prescription de l'enquête publique
<b>A11</b>	Avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) : Décision n° CU-2017-93-06-09,	Demande de joindre au dossier d'enquête publique le document relatif à la décision n° CU-2017-93-06-09
<b>A12</b> <b>A18</b>	Chambre d'Agriculture des Alpes Maritimes	2 courriers : l'un du 23 juin 2017, l'autre du 3 octobre 2017. Quelques observations
<b>A13</b>	Avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF): du 21 juillet 2017	Une précision par rapport au Code de l'Urbanisme Article L163-4.
<b>A5</b>	Réseau de Transport d'électricité : du 23 mars 2017	Demande d'insérer dans le dossier d'enquête publique un document faisant partie des servitudes d'utilité publique
<b>A6</b>	Direction des Routes et des Infrastructures de Transports, de la Direction des Transports et des Déplacements (DRIT & DTD) : du 3 avril 2017	Quelques observations sans remise en cause du projet, en particulier en matière d'infrastructure de transport.
<b>A7</b>	Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) : du 5 avril 2017	4 remarques de fond, 68 remarques de forme, avant le passage en Commission CDPNAF.
<b>A8</b>	Commune de Touët de l'Escarène : Concertation publique sur le projet de Carte Communale : du 26 avril 2017	5 domaines de questions ont été reportés sur le document : Bilan de la concertation
<b>A10</b>	Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur (CCI): du 18 mai 2017	Commentaires allant dans le sens des objectifs et projets de la commune
<b>A31</b>	Monsieur le Maire de la commune de Touët de l'Escarène	Réunion téléphonique suite à transmission du PV de synthèse
<b>A0</b>	Consultation du site internet de la commune : Carte Communale	213 accès comptabilisés sur ce lien informatique

	<b>Enquête Publique</b> <b>du 04 novembre 2017 au 04 décembre 2017</b> <b>Création de la Carte Communale de Touët de l'Escarène</b>	<b>Dossier n°</b> <b>E 17 000031 / 06</b>  <b>Rapport d'enquête</b> <b>partie 1</b>
<b>Touët de</b> <b>l'Escarène</b>	<b>Département des Alpes Maritimes</b>	<b>Page 19/21</b>

Document : EnqPub 17 000031-06 - I - Rapport CE- - CC TouëtEsc

**Référence A1 : Le Conseil Municipal de la commune de Touët de l'Escarène:**

Avis favorable à l'unanimité pour prescrire l'élaboration de la Carte Communale, par rapport aux choix de la commune.

**Référence A19 : Le Maire de la commune de Touët de l'Escarène:**

Avis favorable pour prescrire l'enquête publique, approuvé par le Conseil Municipal, sans commentaire.

**Référence A11 : Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) :**

Avis favorable, considérant que les exigences réglementaires de la MRAe sont respectées. Vu le projet, la Carte Communale n'est pas soumise à évaluation environnementale. La décision de la MRAe a été jointe au dossier d'enquête, satisfaisant la requête.

**Référence A12 & A18 : Chambre d'Agriculture des Alpes Maritimes :**

Avis favorable. Car peu de potentialités agronomiques sur la commune. La Carte Communale, en tant que document d'urbanisme, reste peu contraignante pour l'agriculture. La seule délimitation entre secteurs Constructible et non Constructible ne nuit pas à la création et développement d'activités agricoles puisque dans les secteurs non constructibles la construction de bâtiments, liés à ces activités est autorisée. Le deuxième courrier renouvelle l'avis favorable, car les modifications réduisent la zone constructible de la gare.

**Référence A13 : Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF):**

Avis favorable par rapport à l'article L163-4 du code de l'urbanisme, concernant la réduction des espaces naturels, agricoles et forestiers, sans autre commentaire.

**Référence A5 : Rte – Réseau de transport d'électricité**

Avis favorable. La carte sur laquelle a été reportée la ligne électrique aérienne Lingostière-Roquebilière a été jointe au dossier d'enquête publique. Cet ouvrage faisant partie des Servitudes d'Utilité Publique n°14, conformément aux articles L151-43, L152-7, L153-60 du Code de l'Urbanisme. Rte demande en outre d'être tenu informé sur toute autorisation d'urbanisme. Ces demandes correspondent à une précision importante pour les représentants de la commune et ne remettent en cause le fond du projet.

**Référence A6 : Direction des Routes des Infrastructures de Transports, de la Direction des Transports et des Déplacements (DRIT & DTD) :**

Les commentaires se rassemblent sur 2 chapitres concernant les transports. En matière d'infrastructure de transport, les remarques sont d'ordre général. Concernant les services de transports collectifs quelques précisions sont notifiées. L'ensemble des remarques ne remettent nullement en cause le projet de Carte Communale.

	<b>Enquête Publique</b> <b>du 04 novembre 2017 au 04 décembre 2017</b> <b>Création de la Carte Communale de Touët de l'Escarène</b>	<b>Dossier n°</b> <b>E 17 000031 / 06</b>  <b>Rapport d'enquête</b> <b>partie 1</b>
<b>Touët de</b> <b>l'Escarène</b>	<b>Département des Alpes Maritimes</b>	<b>Page 20/21</b>

Document : EnqPub 17 000031-06 - I - Rapport CE- - CC TouëtEsc

De plus depuis le premier septembre 2017, il y a eu un transfert des responsabilités du département vers la région concernant les transports interurbains et scolaires, alors que l'avis du 3 avril 2017 reste antérieur.

**Référence A7 :**      **Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) :**

Ces différentes remarques ont été prises en compte dans le dossier utilisé pour l'enquête publique. Elles ont été considérées dans le dossier présenté à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), qui conclue sur un avis favorable.

**Référence A8 :**      **Commune de Touët de l'Escarène:**

Aucune opposition n'est ressortie à l'issue de la concertation publique sur le projet de CC.

Les personnes présentes ont posés les questions suivantes : (référence au document Bilan de la concertation sur la Carte Communale (CC)) :

- Qu'elles sont les possibilités de construire sur la commune ?, ainsi que les possibilités d'acquérir une maison à Touët de l'Escarène ? Est-il possible de réhabiliter une ruine ?
- Pourquoi la commune ne crée t'elle pas des voies et dessert les hameaux en réseaux d'eau d'assainissement, etc... pour créer des droits à bâtir supplémentaires ?
- Comment consulter les documents relatifs à la CC ?
- Quelles sont les prochaines étapes, après cette concertation ?

Les réponses ont été rendues au cours de la réunion et sont reportées dans ce même document de référence.

**Référence A10 :**      **Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) des AM:**

Avis favorable, en accueillant les objectifs et orientations communales convergeant avec les directions de la CCI. Quelques préconisations, néanmoins, allant dans le sens de la commune, ne remettant pas en cause la Carte Communale.

**Référence A31 :**      **Monsieur le Maire de Touët de l'Escarène :**

Aucun commentaire ni remarque n'a été émise au cours du rendez vous téléphonique faisant suite à la transmission du PV de synthèse.

**Référence A0°:**      **Consultation du site internet de la commune :**

Malgré les 213 accès comptabilisés, aucune remarque supplémentaire n'a été reçu pendant la durée de l'enquête publique.

	<b>Enquête Publique</b> <b>du 04 novembre 2017 au 04 décembre 2017</b> <b>Création de la Carte Communale de Touët de l'Escarène</b>	<b>Dossier n°</b> <b>E 17 000031 / 06</b>  <b>Rapport d'enquête</b> <b>partie 1</b>
<b>Touët de</b> <b>l'Escarène</b>	<b>Département des Alpes Maritimes</b>	<b>Page 21/21</b>

Document : EnqPub 17 000031-06 - I - Rapport CE- - CC TouëtEsc

## **11 - RESUME du RAPPORT**

Au cours de cette enquête, les observations publiques écrites et orales concernant le projet sont restées absentes.

Vu :

- ✚ ce nombre de visite,
- ✚ l'absence de commentaires s'opposant au projet au cours de la concertation,
- ✚ ainsi que pendant la durée de l'enquête publique,
- ✚ les avis favorables de toutes les personnes et les services administratifs concernés,
- ✚ les avis favorables des Personnes Publiques Associées (PPA),
- ✚ l'absence de commentaire issue de la voie postale et courrielle, et
- ✚ la nécessité de ce projet, en rapport
- ✚ avec les objectifs communaux,

il apparait, de par ces considérations une non opposition générale au projet.

La conformité du projet, en accord avec les exigences règlementaires, les faibles enjeux définis et la catégorie de commune concernée formeront les éléments pour élaborer mes conclusions et avis, dans un document séparé.

Le 03 janvier 2018

G. Mutone  
Commissaire Enquêteur



**Fin du document** : Rapport d'enquête (partie 1)  
sur la création de la Carte Communale de la commune de Touët de l'Escarène, Alpes Maritimes